

Que faire si je ne souhaite pas recevoir le médicament?

- Informez-en votre médecin;
- Vous serez alors soigné selon les protocoles de traitement en vigueur de votre hôpital, selon votre état de santé.

Que faire si je ne souhaite pas recevoir des services en téléconsultation?

- Informez-en votre médecin;
- Comme les centres ayant recours à la téléconsultation n'ont pas de spécialiste sur place pour vous administrer le médicament, vous ne pourrez le recevoir. Vous continuerez alors à être soigné selon les protocoles de traitement en vigueur de votre hôpital, selon votre état de santé.

N'hésitez pas à poser toutes vos questions à votre médecin ou à votre infirmière.



Traitement de Thrombolyse

Feuillelet d'information
à l'intention des patients

Un concept original développé par
l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale

Québec 

Québec 

Vous ou votre proche venez de subir un **accident vasculaire cérébral (AVC)** :

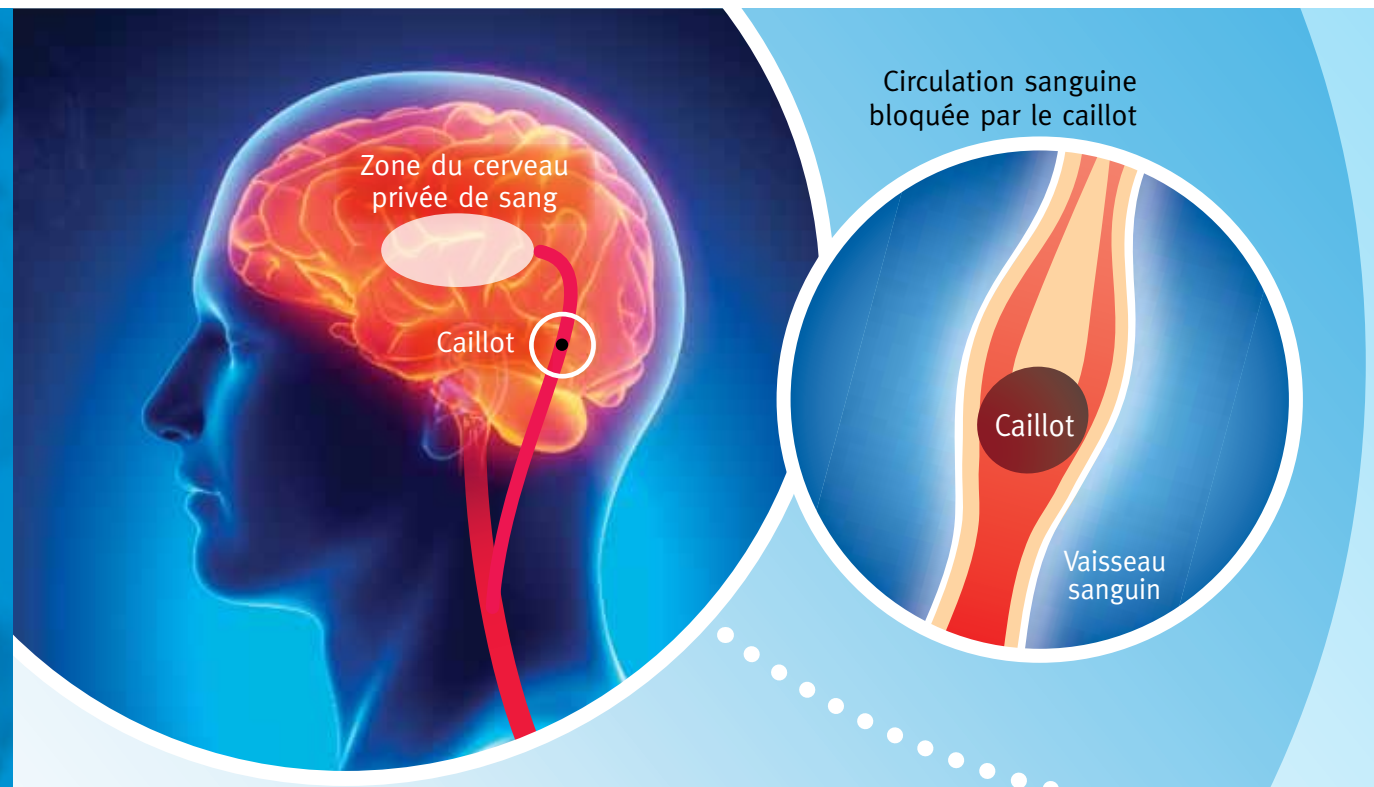
- Un AVC ischémique se produit lorsqu'un caillot vient bloquer complètement ou partiellement un vaisseau sanguin au niveau du cerveau;
- Les cellules nerveuses dans la région touchée sont alors privées de sang;
- Elles subissent des dommages et meurent.
- Cela provoque différents déficits invalidants tels que la paralysie, des difficultés à parler, etc.

Il est possible de renverser ce processus par l'administration d'un médicament qui permet de dissoudre le caillot et rétablir la circulation :

- Il doit être administré le plus tôt possible;
- En rétablissant la circulation, ce médicament permet de diminuer la gravité des déficits et même de récupérer complètement dans certains cas;
- Ce médicament est administré par voie intraveineuse et n'occasionne pas de douleur;
- Lors de l'administration de ce médicament, une surveillance intensive est assurée pour les premiers 24 heures afin de détecter et d'intervenir rapidement en cas de complication.

Par la suite, que vous receviez ou non ce médicament, vous aurez :

- une investigation afin de déterminer la cause de votre AVC;
- des soins visant à prévenir les complications et la récurrence de l'AVC;
- des soins de réadaptation, au besoin.



L'administration de ce médicament comporte certains risques :

- Saignements mineurs;
- Hémorragie (5 personnes sur 100);
- Réaction allergique (1 personne sur 100).

S'il survient une hémorragie au cerveau, cela peut aggraver les déficits et même entraîner la mort :

- Ce ne sont pas tous les patients qui peuvent recevoir ce traitement, une évaluation rigoureuse de votre situation particulière doit être faite par un neurologue (ex. chirurgie récente, prise d'anticoagulant, etc.);
- Le médecin de l'urgence prend la décision avec la collaboration d'un neurologue;
- Pour les centres n'ayant pas de spécialiste de l'AVC sur place, la consultation se fait à distance à l'aide d'un système de visio-conférence qui permet au neurologue de voir la personne et de lui parler en direct. C'est ce qu'on appelle une téléconsultation;
- Le neurologue aura également accès à distance aux examens radiologiques que vous venez de subir;
- Le neurologue et votre médecin vous fourniront toutes les explications nécessaires afin de prendre une décision éclairée.